



J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie au nom des Directeurs du Journal des Savants, le fascicule 2 de l'année 2016 comprenant 140 pages. Toutes les grandes orientations de notre Académie y sont présentes.

L'hellénisme y est représenté par l'épigraphie. Sur l'une des inscriptions les plus célèbres de l'Attique du temps de Lycurgue qui vient d'être l'objet d'une édition récente dans le nouveau corpus de Berlin en 2012 (*IG II³ I, 447*), notre confrère Denis Knoepfler entreprend un réexamen critique très méticuleux. C'est l'inscription dite du règlement religieux des Petites Panathénées découverte en grande partie dès la première moitié du XIX^e s. (fragment désormais B) auquel est venu s'ajouter un fragment errant au cours du XX^e s. (fragment A). L'interprétation la

plus nouvelle, mais ce n'est pas la seule, porte sur le partage des parts de victimes sacrifiées, ce qui explique le titre de l'article : « Le décret d'Athènes sur la *kréanomía* des Petites Panathénées : un modèle politique pour le partage des viandes entre les dèmes attiques ». Lors des petites Panathénées, fête annuelle, à distinguer des grandes Panathénées qui avaient lieu tous les cinq ans, le sacrifice comportait deux volets : un sacrifice à deux endroits différents, l'un à Athéna déesse de la santé, aux Propylées, l'autre à l'Érechtheion. L'apport de Denis Knoepfler dès ce premier volet est de proposer une conjecture palmaire qui indique que les victimes sacrifiées étaient deux agnelles et non pas des bovidés. Le second volet est un grand sacrifice d'une soixantaine de bovidés à Athéna Polias, financé grâce aux nouveaux revenus de la Néa. Alors que le partage des viandes dans le cas des ovidés se limitait aux officiels, il est destiné à tous les Athéniens dans le cas des bovidés. Mais comment se faisait-il ? Denis Knoepfler montre que la répartition se faisait par dème selon le nombre proportionnel des bouleutes qui les représente au conseil de la cité, et non pas comme on le croyait jusqu'à présent sur le nombre des dévotes participant effectivement à la fête. Il apporte enfin une date précise à l'inscription en 335 av. J.-C. sous l'archontat de Euainétos.

Telles sont les principales conclusions d'une magistrale étude qui trouve son origine dans trois années d'enseignement au Collège de France. Pour compléter le dossier, il est ajouté en appendice un témoignage méconnu sur la représentation proportionnelle des dèmes dans un décret de la même année 335 pour Phileus d'Oinoè et ses acolytes (*IG II³ I, 2, 327*).

La contribution romaine est représentée par un bref et dense article de notre confrère Robert Turcan. Intitulé « Fides et la triade précapitoline » l'article se situe dans la lignée de Fustel de Coulanges, et surtout de Georges Dumézil à la mémoire duquel l'article est dédié. Il part de la dimension religieuse de tout traité qui n'existe pas sans un serment prêté par chacun des adversaires selon les dieux de sa cité ou de son pays. Cela implique qu'il y ait des équivalences entre ses propres dieux et ceux de l'ennemi que l'on reconnaît. L'*interpretatio romana* pour les divinités germaniques, comme

l'interpretatio graeca pour les divinités égyptiennes ou puniques recherchait de telles équivalences.

C'est surtout dans les traités entre Carthage et Rome que Robert Turcan apporte des compléments à la thèse des trois fonctions de Dumézil. Il observe une différence entre les deux premiers accords avec Carthage et le troisième pour les dieux pris à témoins. Dans les deux premiers accords, c'est Jupiter Lapis seul, dans le troisième, c'est Jupiter, Mars et Quirinus, qui correspondent à la triade indo-européenne et précapitoline. La raison en est que les deux premiers ont en cause des intérêts purement commerciaux, tandis que le dernier, impliquant des intérêts militaires, engage la cité tout entière, c'est-à-dire les trois fonctions de la communauté.

Tout traité à Rome implique aussi la *fides*, la bonne foi qui chez les Romains est divinisée. Son temple près du sanctuaire de Jupiter Capitolin abrite les textes des traités. Elle est chaque année l'objet d'un sacrifice que célébraient les flamines. On s'accorde à dire que ce sont les trois flamines majeurs. Ainsi donc, dans cette cérémonie, comme dans le dernier traité romano-carthaginois, s'affirmait l'union des trois fonctions et la solidarité du corps social.

Le troisième article du fascicule représente la contribution sur l'Orient. C'est un essai intitulé « Extispicine et palmomancie entre Grèce et Proche-Orient » dû à un jeune chercheur déjà confirmé Victor Gysembergh. Les deux mots techniques extispicine et palmomancie désignent deux procédés de la divination, l'un par l'examen des entrailles d'animaux sacrifiés, l'autre par l'observation des tressaillements du corps humain vivant.

Pour l'examen des entrailles, l'abondance des tablettes cunéiformes contraste avec la rareté des témoignages conservés dans des papyrus grecs. Mais le mérite de Gysemberg a été de rassembler préalablement ces papyrus dans une publication de 2015 en collaboration avec Willima Furley. Il procède ici à une comparaison avec la documentation cunéiforme si précise que la démonstration est convaincante et même passionnante. L'équivalence des termes désignant les différentes parties du foie conservés dans les papyrus ou chez le glossateur Hésychius sont remarquables. Les ressemblances valent aussi pour les prédictions qui en résultent. Certes, il existe des différences qui peuvent correspondre à une innovation des Grecs de l'époque hellénistique et romaine, malgré une influence indéniable de la science assyro-babylonienne. Des conclusions analogues peuvent être tirées de la palmomancie, bien que l'état de la documentation soit inverse, les textes conservés en cunéiforme étant plus rares que la dizaine de papyrus grecs datant du III^e ou IV^e siècle après J.-C.

Reste la question de savoir à partir de quel moment l'influence de la science orientale s'est exercée dans ces deux domaines sur la pensée grecque. Les papyrus apparaissent seulement à partir du 1^{er} siècle après J.-C. et s'étagent jusqu'au IV^e siècle après J.-C. On peut s'étonner que l'existence d'un acquis de la divination orientale attestée depuis plus d'un millénaire ait mis tant de temps pour pénétrer dans la pensée grecque probablement par l'intermédiaire de l'Égypte.

Le quatrième article, qui clôt le fascicule, illustre la contribution du Moyen Âge. Comme le premier article, elle est une mise au point innovante sur un dossier célèbre qui est réexaminé avec la plus grande acribie. Son auteur est un collègue américain, professeur d'histoire à l'Université de Stanford, Rowan Dorin. L'article s'intitule : « Les

Sélection d'ouvrages présentés en hommage
lors des séances 2016 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

maîtres parisiens et les Juifs (fin XIII^e siècle) : perspectives nouvelles sur un dossier d'avis concernant le *regimen Iudeorum* ». Le dossier comprend une pièce connue depuis longtemps, une lettre de Thomas d'Aquin à une duchesse du Brabant sur le gouvernement des Juifs, conservée dans plus de quatre-vingts manuscrits. Depuis les années 1970, les études sur cette œuvre ont été renouvelées à la suite de la découverte de deux textes du même genre qui sont conservés dans deux manuscrits en même temps que la lettre de Thomas d'Aquin : une lettre d'un franciscain à une correspondante et un exposé anonyme par question et réponse toujours sur le même sujet, celui de l'administration des Juifs. Après avoir présenté le dossier à la lumière des études les plus récentes et noté en particulier les incertitudes sur l'identité de la correspondante (duchesse de Brabant ou comtesse de Flandres ?), Rowan Dorin se livre à une relecture critique en partant d'une nouvelle hypothèse qui consiste à interpréter les textes par des avis donnés à une correspondante qui désire savoir, non pas comment se comporter vis-à-vis des Juifs qui habitent sur ses terres, mais comment introduire des prêteurs Juifs dans ses terres, alors qu'il n'y en a pas. La correspondante anonyme pourrait être, selon cette nouvelle interprétation, Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandres et de Hainaut. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, l'article est précieux également par une Annexe qui édite la troisième pièce du dossier selon un manuscrit de Bruxelles qui offre une version plus longue et meilleure que celle que l'on connaissait jusqu'à présent.

En bref, tous ces articles témoignent de la haute tenue d'une Revue qui apporte, dans ce fascicule équilibré entre nos disciplines, une masse d'informations nouvelles sur des dossiers anciens qui progressent ou sur des dossiers nouveaux qui s'élaborent.

Jacques JOUANNA
Le 16 décembre 2016

Journal des Savants, fascicule 2016-2

[AIBL / De Boccard](#)

